

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 4 JUIN 2020 À 15 H PAR ZOOM SANTÉ

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

ABSENCES :

- MM Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers
Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels
Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles
Clémence Beaulieu-Gendron, adjointe à la présidente-directrice générale et aux relations avec les médias
Michelle Frénette, directrice intérimaire de la protection de la jeunesse
Nadine Francoeur, directrice des programmes de déficiences (DI-TSA et DP)
Cathy Bérubé, coordonnatrice en continuum de soins et services
- MM. M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Alain Vézina, directeur des services techniques
Yv Bonnier Viger, directeur de la santé publique
Sylvain Nadeau, directeur du programme santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-09-20/21-24

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation et suivi des procès-verbaux;

- 3.1 Séance régulière du 6 février 2020;
- 3.2 Séance extraordinaire du 12 mars 2020;
- 3.3 Séance extraordinaire du 19 mars 2020;
- 3.4 Séance extraordinaire du 26 mars 2020;
- 3.5 Séance extraordinaire du 2 avril 2020;
- 3.6 Séance extraordinaire du 9 avril 2020;
- 3.7 Séance extraordinaire du 16 avril 2020;
- 3.8 Séance extraordinaire du 23 avril 2020;
- 3.9 Séance extraordinaire du 30 avril 2020;
- 3.10 Séance extraordinaire du 7 mai 2020;
- 3.11 Séance extraordinaire du 14 mai 2020;
- 3.12 Séance extraordinaire du 21 mai 2020;

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

- 4.1 Nouveau membre du conseil d'administration;
- 4.2 Poste de directeur adjoint des services professionnels;
- 4.3 Poste d'adjoint à la PDG – RLS de la Baie-des-Chaleurs;

5. Rapport des comités

- 5.1 Comité de vérification;
- 5.2 Comité de vigilance et de la qualité;
- 5.3 Comité des ressources humaines;
- 5.4 Comité de gouvernance et d'éthique;
- 5.5 Comité des usagers (CUCI);
- 5.6 Comité des affaires sociales;

6. Information

- 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
- 6.2 Information du président;

7. Présidence-direction générale adjointe

- 7.1 Rapport des gardes en établissement survenues entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 avril 2020;

8. Direction des services techniques

- 8.1 Politique et plan d'action de développement durable et de santé durable ;
- 8.2 Plan régional de sécurité civile – Mission Santé Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; ;
- 8.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) et plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2020-2023;

9. Direction des services professionnels

- 9.1 Règlements des blocs opératoires des Hôpitaux de Maria, Chandler et Gaspé;

10. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

- 10.1 Programme de prévention des chutes;
- 10.2 Protocole d'application des mesures de contrôle (contention, isolement et substances chimiques) et Cadre de référence – Application des mesures de contrôle (contention, isolement et substances chimiques);

11. Direction des ressources humaines, communications et des affaires juridiques

- 11.1 État de situation des ressources humaines dans les ressources intermédiaires (RI), les résidences privées pour aînés (RPA) et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- 11.2 Formation des préposés aux bénéficiaires;
- 11.3 Vacances durant la période estivale;
- 11.4 Gestion du personnel qui voyage dans les zones chaudes;
- 11.5 Embauche étudiant été 2020;

12. Autres sujets

13. Date de la prochaine séance;

14. Évaluation de la rencontre;

15. Levée de la réunion;

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2020

CA-CISSSG-09-20/21-25

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 février est approuvé tel que déposé. Deux points nécessitent un suivi.

M. Richard Loiselle invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe, à présenter le suivi.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2020

Page 4, point 4 Gouvernance du CISSS de la Gaspésie, 4.1 Commission Laurent

M^{me} Chantal Duguay informe que les travaux de la Commission Laurent se continuent.

Page 8, point 6 Information, 6.2 Information du président du conseil d'administration

M. Richard Loiselle informe que les démarches entreprises auprès du MSSS cet hiver en ce qui concerne le dossier d'Optilab afin de récupérer l'autonomie des laboratoires ainsi que celui en regard des frais de déplacement des usagers – volet transports électifs avaient été suspendues depuis la crise sanitaire reliée à la COVID-19. Il souligne qu'une relance sera faite prochainement auprès du cabinet.

3.2 À 3.12 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 12, 19 ET 26 MARS, 2, 9, 16, 23 ET 30 AVRIL, 7, 14 ET 21 MAI 2020

CA-CISSSG-09-20/21-26

Les procès-verbaux des séances extraordinaires du 12, 19 et 26 mars, du 2, 9, 16, 23 et 30 avril, du 7, 14 et 21 mai 2020 sont approuvés tels que déposés. Aucun point ne nécessite de suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard Loiselle a présenté la nouvelle membre, M^{me} Édith Couture qui occupera officiellement le siège indépendant représentant le profil du milieu de l'enseignement. Cette dernière est issue du domaine de l'éducation et prend le relai de M^{me} Yolaine Arseneau, dont l'implication a été soulignée par le président.

De plus, il rajoute que des démarches sont en cours auprès du MSSS pour combler le siège vacant indépendant représentant la compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines.

4.2 POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Pour le poste de directeur adjoint des services professionnels, M^{me} Duguay souligne qu'il n'y a pas eu de candidat qui répondait aux exigences de ce poste lors du premier affichage.

4.3 POSTE D'ADJOINT À LA PDG – RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

En ce qui a trait au poste d'adjoint à la PDG – RLS de la Baie-des-Chaleurs, M^{me} Duguay mentionne qu'aucun candidat n'a manifesté d'intérêt. Celui-ci sera réaffiché prochainement.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

En l'absence de M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, M. Richard Loiselle invite M. Magella Émond à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} juin 2020.

M. Magella Émond présente les principaux points discutés lors de la dernière rencontre du comité. À la suite de certains réajustements gouvernementaux, il souligne qu'un surplus est envisagé pour l'année 2019-2020, et ce, pour une cinquième année consécutive. Il mentionne que l'audit prévu le 15 juin a été reporté au 15 juillet. De plus, il rajoute qu'au cours du dernier comité, M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, a fait une présentation concernant la planification financière 2020-2021, en plus de présenter la politique approvisionnement. Il termine en mentionnant qu'à partir du 20 juin, la nouvelle politique du stationnement entrera en vigueur. Dorénavant, les deux premières heures seront gratuites pour les usagers.

5.2 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Ann Béland, présidente, à présenter ce point.

M^{me} Ann Béland fait état des principaux points discutés lors de la rencontre tenue le 27 mai dernier. Entre autres, elle souligne que M. Jean-Luc Gendron, directeur à la qualité, à l'évaluation, à la performance et à l'éthique (DQEPE) a présenté le Tableau intégré des suivis des plans d'amélioration du CISSS de la Gaspésie. Il souligne qu'il a aussi donné un suivi des visites d'appréciation dans les CHSLD. De plus, elle mentionne que M. Jean St-Pierre, directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), a présenté la synthèse et le plan d'action à la suite de ces visites dans les différents milieux de vie.

Elle invite M^{me} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, a présenté son rapport.

M^{me} Caroline Plourde présente le rapport statutaire de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Elle fait état des données entre 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 ainsi que du 1^{er} avril au 18 mai 2020. Elle rapporte que 459 plaintes ont été déposées, ce qui reflète une diminution des plaintes durant les deux dernières années. Suite de la révision des plaintes, 248 mesures d'amélioration ont été suggérées.

5.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loiselle, président, présente ce point.

M. Richard Loiselle informe des principaux points discutés lors de la rencontre tenue le 21 mai dernier. Entre autres, il souligne l'embauche des étudiants pour la saison estivale et la reprise des travaux pour le projet en obstétrique. Il spécifie également les différents sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité, tels que le dossier des ressources humaines en lien avec la COVID, les suivis médiatiques, les nombreuses communications avec les intervenants politiques et les rencontres régulières avec les instances syndicales.

5.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Gilles Cormier, président, à présenter ce point.

M. Gilles Cormier fait état des propos tenus lors de la rencontre tenue le 27 mai dernier. Il fait mention qu'un des mandats de ce comité est d'évaluer les rencontres du conseil d'administration. Aussi, lors de la dernière rencontre, il souligne que M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, a déposé le Cadre de référence en éthique et a proposé une démarche intégrée en éthique au CISSS de la Gaspésie.

5.5 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du comité, à présenter ce point.

M^{me} Jacqueline Babin informe les membres que la Journée du CUCI a été annulée et déplacée en 2021 (date à venir).

5.6 RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Connie Jacques résume les principaux points discutés lors des rencontres tenues les 2 et 23 avril dernier. Elle souligne que ces rencontres touchaient plutôt l'organisation de l'offre en service durant la pandémie pour les services jeunesse et DI-DP-TSA. De plus, elle mentionne que plusieurs directeurs ont pris part au dernier comité pour présenter leur offre de service pendant la pandémie.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, M^{me} Chantal Duguay résume les moyens pris depuis le début de la pandémie afin d'assurer l'arrimage des bonnes pratiques par la mise en place d'une équipe SWAT, les réaménagements des hôpitaux et des CHSLD du territoire, l'augmentation du nombre d'infirmières en prévention et contrôle des infections (PCI), l'augmentation de la capacité de la téléconsultation en médecine, les rencontres avec tous les chefs de service tenues tous les vendredis, rencontres spéciales du conseil d'administration, les rencontres avec les directeurs, avec les élus et bien d'autres. M^{me} Duguay souligne la concrétisation, en peu de temps, d'une grande avancée en informatique.

Le conseil d'administration a adopté une motion de remerciement afin de féliciter le personnel, les gestionnaires et les médecins pour l'ensemble du travail effectué durant les derniers mois.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, informe les administrateurs du départ officiel de M. Michel Bond, anciennement directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ). Le conseil d'administration propose une motion de remerciement pour souligner tout le travail effectué par ce dernier. M^{me} Duguay réitère l'importance de souligner sa compétence, son côté humain et sa grandeur d'âme, ce qui fait de M. Bond une personne que ses collègues ont été choyés d'avoir rencontré sur leur parcours professionnel.

Également, il soulève l'enjeu de pénurie de ressources humaines qui représente un important défi pour la période estivale.

Il termine en saluant la belle concertation et collaboration de toutes les instances concernées de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent face à la levée des contrôles routiers. Il souligne également le soutien de D^r Bonnier Viger, directeur régional de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans les actions prises pour tenter de garder les points de contrôle deux semaines supplémentaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée.

7. PRÉSIDENCE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

7.1 RAPPORT DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT SURVENUES ENTRE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 ET LE 30 AVRIL 2020;

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Connie Jacques présente le rapport des gardes en établissements survenues entre le 1^{er} 2019 et le 30 avril 2020, et ce, en guise de suivi à l'adoption du protocole de mise sous garde légale en ESSS en juin dernier, en regard de la mise en œuvre du nouvel article 118.2 de la LSSSS. Elle rappelle que tous les trois mois, le PDG de l'établissement doit déposer un rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée :

- le nombre de mises sous garde préventive;
- le nombre de mises sous garde provisoire;
- le nombre de mises sous garde autorisée en vertu de l'article 30 du CCQ;
- le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'ESSS.

8. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

8.1 POLITIQUE ET PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ DURABLE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des services techniques, à présenter ce point.

D'entrée de jeu, M. Vézina présente la politique et le plan d'action de développement durable et santé durable. Il souligne que le Québec a choisi de contribuer au développement durable par une stratégie gouvernementale quinquennale. Il informe que selon la Loi sur le développement durable (RLRQ chapitre D-8.1.1) (ci-après appelée la Loi), la stratégie gouvernementale de développement durable constitue le cadre de référence en matière d'objectifs gouvernementaux. Afin d'appliquer cette stratégie, il mentionne que la Loi demande aux ministères et aux organismes d'adopter un plan d'action de développement durable. Le CISSS de la Gaspésie se considère comme un acteur important dans son milieu et souhaite réaliser le virage vers le développement durable afin d'amorcer la sortie des modes de développement non viables.

Considérant sa volonté d'intégrer les principes du développement durable dans ses activités, le CISSS de la Gaspésie présente, par cette politique, une vision organisationnelle répondant aux enjeux environnementaux et de santé publique, et en particulier à ceux des changements climatiques.

CA-CISSSG-09-20/21-27

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement durable demande aux ministères et aux organismes d'adopter un plan d'action de développement durable et de santé durable;

CONSIDÉRANT les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux exprimées à l'intérieur du cahier de charge de la présidente-directrice générale et de la reddition de comptes annuelle en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT que ministère de la Santé et des Services sociaux encourage la participation et l'intégration volontaire à cette stratégie des établissements de santé et de services sociaux, qui ne sont pas assujettis à la Loi en les soutenant dans l'entreprise d'une démarche en développement durable;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie se considère comme un acteur important dans son milieu et souhaite réaliser le virage vers le développement durable;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie désire baliser sa démarche, établir ses objectifs et les rôles et responsabilités de chacun afin de faire évoluer l'organisation en matière de développement durable;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter la politique et le plan d'action de développement durable et de santé durable du CISSS de la Gaspésie.

8.2 PLAN RÉGIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE – MISSION SANTÉ GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des services techniques, à présenter ce point.

M. Vézina informe que le CISSS de la Gaspésie a des responsabilités en matière de sécurité en raison de l'existence de la Loi sur la sécurité civile (articles 60 et 61), du Plan national de sécurité civile (PNSC) et de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Ces responsabilités sont précisées dans la Politique ministérielle de sécurité civile – Santé et Services sociaux (PMSC) sous forme d'orientations à adopter et d'objectifs à atteindre. Le CISSS de la Gaspésie est soumis à l'application de cette politique ministérielle, notamment par le biais d'ententes de gestion et d'imputabilité (EGI) et l'une de ces EGI consiste à l'élaboration et la mise en place du présent plan de sécurité civile.

De plus, il mentionne que le CISSS de la Gaspésie assure, pour la région 11, un rôle de leadership régional en sécurité civile. Ainsi, le CISSS de la Gaspésie a été désigné afin d'assurer une coordination et une concertation optimales sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2001 la Loi sur la sécurité civile. Cette loi s'inscrit dans la foulée des leçons tirées des inondations survenues au Saguenay en 1996 et de la tempête de verglas de janvier 1998. Des événements majeurs tels que l'influenza aviaire (H5N1), la maladie à virus Ébola et présentement le COVID-19 nous démontrent bien l'importance de mettre à jour nos plans d'urgence.

L'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité civile redéfinit l'organisation de la sécurité civile au Québec. Le Plan régional de sécurité civile - mission santé de la Gaspésie (PRSC-MS) constitue une adaptation régionale du Plan national de sécurité civile (PNSC) au regard du réseau de la santé et des services sociaux pour la Gaspésie. À ce titre, il représente la mission santé à l'intérieur du Plan régional de sécurité civile regroupant les plans des autres missions. Par ailleurs, le PRSC-MS s'arrime avec le plan de mobilisation des ressources des établissements, précisé à l'article 97 de la Loi sur la santé publique.

Le PRSC-MS s'adresse principalement aux gestionnaires et intervenants du CISSS de la Gaspésie et à ceux des partenaires du réseau de la santé qui auront à intervenir lors de situations de sinistre. Il dicte non seulement la réponse que le réseau doit donner face à un sinistre, mais illustre aussi les rôles et les responsabilités entre les différents acteurs afin que la réponse soit coordonnée. La réussite de la réponse à un sinistre repose non seulement sur la connaissance des rôles de chacun des partenaires, mais aussi sur trois (3) règles de gouvernance : la solidarité, la protection et la responsabilité.

Le MSSS révisait en 2017-2018 sa structure de sécurité civile – Mission santé. Le CISSS de la Gaspésie est une organisation agile. Nous avons su ajuster nos fonctionnements à la nouvelle structure. N'en demeure pas moins que nous devons faire évoluer notre documentation afin de tenir compte de la nouvelle structure.

CA-CISSSG-09-20/21-28

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité civile qui redéfinit l'organisation de la sécurité civile au Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adapter le Plan national de sécurité civile au Plan régional de sécurité civile pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter le Plan régional de sécurité civile – Mission Santé – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

8.3 PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI) ET PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM) 2020-2023

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des services techniques, à présenter ce point.

M. Vézina fait part que par la circulaire 2019-019 « Programme d'investissement en conservation des infrastructures » le MSSS présente le cadre de gestion concernant la gestion des ressources matérielles et financières des immobilisations. Le cadre de gestion associé au programme d'investissement en conservation des infrastructures énonce notamment les pratiques de gestion relatives aux inventaires immobiliers et de l'équipement médical, à l'admissibilité des travaux pouvant être réalisés en matière de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure, à l'évaluation du déficit de maintien des actifs, à l'évaluation de la valeur de remplacement ainsi qu'à l'évaluation et au suivi de l'état des infrastructures.

Les plans de conservation doivent être transmis au ministère pour validation et approbation avant le 31 mars 2020. Cette année, seule une demande d'approbation de ses projets, sous forme de lettre adressée à M. Luc Desbiens, sous-ministre adjoint à la DGILEA, faisant foi d'approbation des plans (PCFI, PCEM-EM) doit être signée par la présidente-directrice générale et transmise dans la boîte corporative aux fins d'approbation.

Les enveloppes sont confirmées pour l'année en cours seulement, les autres années étant des annonces budgétaires. Les équipements sont habituellement acceptés dans ces enveloppes pour le remplacement et le rehaussement. En ce qui a trait aux consolidations ou aux

développements, cela se fait directement par des fonds dédiés du MSSS ou encore une campagne annuelle ciblée par nos fondations.

Voici les étapes qui ont été franchies :

- Transmission de la grille d'inventaire d'équipements médicaux aux chefs de département;
- Travaux d'identification, de documentation et de dépôt des demandes;
- Création de la liste;
- Validation de la liste des priorités;
- Présentation au comité de direction.

9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

9.1 RÈGLEMENTS DES BLOCS OPÉRATOIRES DES HÔPITAUX DE MARIA, CHANDLER, ET GASPÉ

M. Richard Loiselle, président, invite la D^{re} Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

D^{re} Nathalie Guilbeault présente les règlements des blocs opératoires des hôpitaux de Maria, Chandler et Gaspé. Elle rajoute que l'adoption des règlements du bloc opératoire de Sainte-Anne-des-Monts se fera à l'automne.

À sa mise en place, le CISSS de la Gaspésie dans un souci d'harmonisation de ses processus et procédures a invité les différents chefs de département à travailler afin d'établir leurs règlements. À cette époque, le MSSS nous a indiqué d'attendre le modèle national qui devrait être utilisé. Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, il est laissé à l'établissement de convenir de son modèle.

Pour le CISSS de la Gaspésie, il a été convenu par l'ancien chef de département de chirurgie que chaque RLS ait son règlement.

La saine gestion d'un bloc opératoire vise à s'assurer de la cohésion et la coordination entre chaque membre de l'équipe en précisant les rôles et responsabilités de chacun. Aussi, les règlements encadrent le fonctionnement dans les blocs au niveau des processus et procédures permettant une utilisation efficiente des ressources humaines et matérielles au bénéfice de la clientèle. Bien évidemment, ceux-ci permettent à bien coordonner les soins et services du bloc en fonction des délais d'accès selon nos listes d'attente et priorité opératoire.

CA-CISSSG-09-20/21-29

CONSIDÉRANT la possibilité de se doter de règlements de régie interne pour la gestion efficiente des opérations et des ressources d'un bloc opératoire;

CONSIDÉRANT les documents annexés qui présentent des Règlements locaux sur l'organisation et le fonctionnement des blocs opératoires des hôpitaux de Maria, Gaspé et Chandler;

CONSIDÉRANT que le comité du bloc opératoire de l'hôpital de Maria a adopté ces règlements lors de la rencontre du 10 décembre 2019 et que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable pour l'adoption

de ces derniers, et ce, telle que présentée dans la résolution annexée et par son comité exécutif lors de la rencontre du 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le comité du bloc opératoire de l'hôpital de Gaspé a adopté ces règlements lors de la rencontre du 30 mars 2015 et que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable pour l'adoption de ces derniers, et ce, telle que présentée dans la résolution annexée et par son comité exécutif lors de la rencontre du 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le comité du bloc opératoire de l'hôpital de Chandler a adopté ces règlements lors de la rencontre du 29 mai 2019 et que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable pour l'adoption de ces derniers, et ce, telle que présentée dans la résolution annexée et par son comité exécutif lors de la rencontre du 18 mars 2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- d'adopter les Règlements locaux sur l'organisation et le fonctionnement du bloc opératoire, et ce, tel que présentés, soit :
 - Hôpital de Maria;
 - Hôpital de Gaspé;
 - Hôpital de Chandler.

10. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

10.1 PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CHUTES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Gendron informe qu'un comité de travail, piloté conjointement par la DQEPE et par la DSI, a travaillé à la mise à jour du Programme de prévention des chutes.

Il ramène que l'ampleur et la gravité des chutes enregistrées sur le territoire du CISSS de la Gaspésie constituent un phénomène important pour lequel nous devons mettre en place des moyens de prévention afin de prévoir les chutes et mieux gérer les impacts des chutes dans notre organisation.

Le Programme de prévention des chutes touche la clientèle de tout âge, mais plus particulièrement les personnes ayant un handicap, une maladie invalidante, ou une personne ayant un profil gériatrique, et la clientèle âgée. Également, ledit programme traitera donc l'ensemble des épisodes de chutes pour tout type de clientèle, qu'elle soit à domicile, en soins de longue durée, en courte durée, en réadaptation ou tout autre centre d'activités ou programme du CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-09-20/21-30

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie, dans sa quête d'excellence à l'égard de la qualité et de la sécurité des soins et des services, s'inscrit dans une démarche continue d'harmonisation de l'ensemble de ses pratiques cliniques;

CONSIDÉRANT que l'ampleur et la gravité des chutes constituent un phénomène important auprès de la clientèle de tout âge, mais plus particulièrement les personnes présentant une situation de handicap, une maladie invalidante, un profil gériatrique ou un âge avancé;

CONSIDÉRANT les objectifs du programme, soit :

- d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées vulnérables et des proches aidants;
- de prévenir les chutes et la perte d'autonomie qui en découle pour la clientèle âgée à domicile, hospitalisée ou résidant dans tout type de ressource d'hébergement, public ou privé de la Gaspésie;
- de standardiser le repérage, le dépistage, l'évaluation du risque de chute et l'intervention par l'utilisation d'outils standardisés;
- de réduire l'incidence des chutes à domicile et en établissement;
- de réduire les coûts associés aux blessures découlant d'une chute;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- d'adopter le Programme de prévention des chutes du CISSS de la Gaspésie.

10.2 Protocole d'application des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques

Cadre de référence : application des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Gendron rapporte qu'un comité de travail, piloté conjointement par la DQEPE et par la DSI, a travaillé à la mise à jour du Protocole d'application des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques ainsi que le Cadre de référence.

Il mentionne que le CISSS de la Gaspésie déclare que l'usage de mesures de contrôle est considéré exceptionnel et minimal et doit être utilisé en dernier recours, après l'application de toutes les mesures de remplacement possibles. L'utilisation des mesures de contrôle doit être faite seulement si la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui, toujours en tenant compte de l'état physique et mental de la personne et de son environnement.

Il souligne également que le CISSS de la Gaspésie doit s'assurer de l'utilisation minimale et justifiée des mesures de contrôle. Il a la responsabilité de faire connaître et de faire respecter le protocole sur l'application des mesures de contrôle. La formation du personnel demeure le moyen privilégié pour maintenir les connaissances et les compétences nécessaires à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle dans notre établissement.

CA-CISSSG-09-20/21-31

CONSIDÉRANT que tout établissement doit adopter un protocole d'application des mesures de contrôle en tenant compte des orientations ministérielles, le diffuser auprès de ses usagers et procéder à une évaluation annuelle de l'application de ces mesures;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie déclare que l'usage de mesures de contrôle est considéré exceptionnel et minimal, et doit être utilisé en dernier recours, après l'application de

toutes les mesures de remplacement possibles, et seulement si la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui, en tenant compte de l'état physique et mental de la personne et de son environnement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- d'adopter le Protocole d'application des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques et le Cadre de référence : application des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques.

11. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

11.1 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES (RI), LES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂÎNÉS (RPA) ET LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD)

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Brosseau fait état de la situation des ressources humaines dans les RI, RPA et CHSLD.

11.2 FORMATION DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Brosseau aborde les principaux objectifs de la nouvelle formation des préposés en CHSLD, annoncée par le premier ministre au cours de la semaine du 1er juin. Il souligne que la concrétisation de cette formation représente un processus exigeant pour le CISSS. En effet, d'ici le 15 juin, toutes les embauches doivent être officialisées afin de permettre aux candidats de débiter leur formation.

11.3 VACANCES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Brosseau informe qu'un exercice est en cours afin de clarifier les secteurs les plus névralgiques et identifier les services critiques. Par la suite, une discussion se tiendra avec les instances syndicales.

11.4 GESTION DU PERSONNEL QUI VOYAGE DANS LES ZONES CHAUDES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

En ce qui a trait à la gestion du personnel qui voyage dans les zones chaudes, M. Brosseau informe qu'un comité a été mis en place pour travailler ce dossier. Il informe qu'une note de service a été diffusée pour sensibiliser le personnel qui prévoit voyager dans les zones chaudes durant leurs vacances.

11.5 EMBAUCHE ÉTUDIANTS ÉTÉ 2020

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Brosseau fait état de la situation de l'embauche des étudiants pour la période estivale. Il souligne qu'à ce jour, 95 étudiants ont été embauchés.

12. AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été traité.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 2 juillet 2020.

14. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

M. Loiselle invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-09-20/21-32

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 17.


Richard Loiselle, président


Chantal Duguay, secrétaire